

DÉCISION DU PRÉSIDENT N°2024-006

du 12 février 2024

Référence de la nomenclature issue de l'application « ACTES » : 112

Le président de Haute-Corrèze Communauté,

Vu l'article R.2123-1 du code de la commande publique ;

Vu la délibération n° 2020-03-02 en date du 16 juillet 2020 relative à l'élection du président ;

Vu la délibération n° 2020-06-02 du conseil communautaire du 17 décembre 2020 donnant délégation de pouvoirs du conseil communautaire au président ;

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

Est approuvée la convention, à intervenir avec la Caisse des Dépôts et Consignations, relative au financement du poste de conseiller numérique pour une durée de 3 ans.

Montant de la subvention versée :

Types de structure	Année 1	Année 2	Année 3	TOTAL
Haute-Corrèze Communauté	20 000 €	17 500 €	12 500 €	50 000 €

Article 2 :

Est autorisée la signature de ladite convention.

ARTICLE 3 :

La présente décision sera transmise à madame la sous-préfète d'Ussel et publiée sur le site internet de Haute-Corrèze Communauté.

Pour extrait conforme,
À Ussel, le 12 février 2024
Le président,
Pierre Chevalier

